

COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE

PM 2021-10-233

**Arrêté du Maire
RÉGLEMENTANT LE GLANAGE DES OLIVES
SUR LE DOMAINE PUBLIC.**

LE MAIRE DE LAUDUN-L'ARDOISE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1;

Considérant la nécessité de réglementer le glanage des olives sur le domaine public et les parcelles communales au profit exclusif du Téléthon 2021, pour une initiative de Récolte Solidaire le 6 novembre 2021.

ARRÊTE:

Article 1 : Du 13 octobre au 13 novembre 2021, le glanage des olives sur le domaine public et sur les parcelles communales sera autorisé au profit exclusif du Téléthon 2021, pour une initiative de récolte solidaire le 6 novembre 2021. En dehors de cette période, les personnes qui souhaitent récolter des olives sur les arbres appartenant à la commune devront obligatoirement adresser une demande écrite en Mairie.

Article 2 : Les personnes qui souhaitent participer à la récolte solidaire du 6 novembre 2021 doivent s'inscrire en mairie auprès du service Cadre de Vie/Environnement au 04-66-50-81-57.

Article 3 : Les plantations devront être respectées et les lieux seront laissés propres.

Article 4 : Le port de gilet réfléchissant (classe 1) est obligatoire sur le domaine public routier communal. La commune de Laudun-L'Ardoise ne saurait être tenue responsable en cas d'accident pendant la cueillette.

Article 5 : Les Services Techniques Municipaux sont chargés de l'affichage de l'arrêté réglementaire.

Article 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi en vigueur.

Article 7 : La présente décision peut être contestée par saisine du Tribunal Administratif compétent en recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté à:

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie.
- Monsieur le Chef de Police Municipale.
- Madame Manon CROUSIER, Adjointe au maire chargée de la Solidarité, du Logement.
- Madame Corinne ROUX, Service Cadre de Vie/Environnement.

Laudun-L'Ardoise le 13/10/2021

Le Maire,
YVES CAZORLA

